

LAURENT MUCCHIELLI

**VOUS
ÊTES
FILMÉS !**

**ENQUÊTE SUR LE BLUFF
DE LA VIDÉOSURVEILLANCE**

ARMAND COLIN

Visuel de couverture : © halbergman/Getty images

Graphisme de couverture : Alain Chevallier

Mise en pages : Belle Page

La bibliographie complète de l'ouvrage est disponible en ligne sur le site : www.armand-colin.com/ean/9782200621230

© Armand Colin, 2018

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

ISBN 978-2-200-62123-0

Introduction

La vidéosurveillance a conquis notre monde urbain en moins d'un demi-siècle. En France, elle s'étend désormais jusqu'aux petits villages des campagnes profondes. Cette technologie qui permet de surveiller des risques à distance a de nombreuses applications dont l'utilité est avérée.

Nos autoroutes sont surveillées à distance pour observer le trafic, repérer les incidents, adapter les secours. Nos véhicules abandonnés sur des parkings publics pendant que nous voyageons, travaillons ou nous divertissons, sont surveillés pour prévenir les vols potentiellement nombreux depuis que la voiture est devenue l'un des biens de consommation les plus répandus. D'innombrables commerces de tous types tentent de dissuader les vols que peuvent commettre leurs visiteurs comme leurs employés en vidéosurveillant les espaces les plus sensibles (magasins, entrepôts, caisses, guichets, etc.). Face aux risques d'incendies qui ravagent les forêts en été, la vidéosurveillance est utilisée parfois par les pompiers, dans certains départements, pour tenter de repérer plus rapidement les départs de feu et faciliter leur action. En janvier 2017, suite à de nombreux scandales relatifs au sort des animaux dans les abattoirs, le Parlement a même voté l'obligation pour ces derniers de s'équiper en vidéosurveillance.

La vidéosurveillance fait ainsi partie intégrante de nos sociétés modernes. Ses usages sont nombreux et, bien qu'ils posent parfois des problèmes philosophiques et juridiques de protection de la vie privée, ils se sont imposés dans la gestion de certains risques inhérents à nos activités sociales. Mais un autre type de vidéosurveillance est apparu au fil des ans, celui qu'en France l'État appelle depuis 2011 la « vidéoprotection ». Il consiste à surveiller la voie publique ordinaire (la rue), non pas pour y gérer à distance un risque particulier, mais pour lutter de manière générale contre un risque protéiforme et difficilement prévisible appelé « la délinquance », parfois « le terrorisme » ou même « l'insécurité ». C'est à l'évaluation scientifique de cette promesse de sécurité globale des citoyens que ce livre est consacré.

Cette évaluation apparaît plus qu'urgente car, en France, les rues de la plupart de nos villes et de nos villages se sont couvertes de dizaines puis de centaines de milliers de caméras en l'espace de dix ans, sans que l'utilité et la priorité de cette énorme dépense publique ne soient jamais démontrées ni même réellement questionnées. En juillet 2011, la Cour des Comptes rendait un rapport général sur la sécurité publique. Son chapitre IV était consacré à la vidéosurveillance. Les magistrats y constataient que, bien qu'en ayant fait sa priorité à partir de l'année 2007, le gouvernement français était en réalité incapable d'évaluer l'impact de cet équipement massif, ni même du reste de recenser précisément le nombre de caméras installées à son incitation¹. Et ils ajoutaient que la même indifférence envers l'évaluation se retrouvait au plan local : « à Nice, par exemple, où le réseau de caméras le plus important de France, hormis

Paris, a été mis en place depuis 2001, aucune évaluation de son efficacité n'a été réalisée par la ville² ».

Il irait donc de soi que la vidéosurveillance nous protège de toutes les formes de criminalité et que les élus doivent dès lors y engager massivement les deniers publics provenant des impôts ? Il s'agirait d'une évidence au même titre que le soleil se lève et que les journées ne comptent que 24 heures ? Des problèmes sociaux aussi anciens, aussi complexes et aussi récurrents dans toutes les sociétés auraient soudainement trouvé une solution générale grâce au progrès technique ? Comment une telle révolution a-t-elle pu se produire ? S'agit-il d'un miracle ou d'un mirage ? Les élus savent-ils réellement ce qu'ils font ? Qui les conseille et les oriente dans ce sens plutôt que dans un autre ? Quels sont les coûts de cette technologie et les lobbies qui soutiennent le développement de son marché ?

Ces questions concernent tous les citoyens. Elles constituent par ailleurs un défi intellectuel que la recherche scientifique, publique et désintéressée peut et doit tenter de relever dans l'intérêt général.

COMMENT LA VIDÉOSURVEILLANCE A CONQUIS LES TERRITOIRES ET LES ESPRITS

Dans l'Hexagone comme dans la plupart des pays du monde, les questions de sécurité sont surchargées d'enjeux politiques mais aussi économiques. Ces sujets ont de tout temps suscité des peurs et un sentiment d'insécurité chez la plupart des citoyens ; ils sont donc propices à la construction d'imaginaires et de représentations divers.

Fidèle à la vieille préconisation d'Émile Durkheim, la première tâche du sociologue consiste donc à identifier et mettre à distance ces représentations qu'il appelait des « prénotions¹ », afin d'essayer de réfléchir froidement et scientifiquement au problème posé. Nous examinerons ainsi les légendes noires et dorées qui nourrissent les imaginaires de la vidéosurveillance : *Big Brother* pour ses opposants, *Deus ex Machina* pour ses partisans. Nous mettrons également en évidence les ressorts de la communication – d'aucuns diraient la propagande – diffusée longtemps

Vous êtes filmés!

par le gouvernement français auprès des élus locaux, ainsi que les raisons pour lesquelles ces derniers ont progressivement décidé de jouer le jeu, en retirant divers bénéfices politiques. Enfin, nous prendrons la mesure des enjeux commerciaux qui se cachent derrière cette branche de plus en plus importante du marché de la sécurité.

Mais pour commencer, il faut toujours - même *a minima* - connaître l'histoire de ce que l'on veut comprendre.

Brève histoire de la vidéosurveillance

Comme souvent, l'histoire des techniques ou des inventions technologiques dans les sociétés occidentales se situe au croisement d'enjeux commerciaux, politiques et militaires. En l'espèce, il semble que le premier système de ce qu'on appela d'abord la « télésurveillance » a été mis au point au sein de l'énorme groupe industriel et technologique allemand Siemens (fondé en 1847), pionnier de la télégraphie, de l'éclairage urbain et de la téléphonie.

Avec la Première Guerre mondiale, Siemens se lance dans le marché des applications militaires de ses techniques. L'entre-deux-guerres est marqué par les progrès rapides de la télévision, en particulier avec l'invention des tubes cathodiques¹. Durant la Seconde Guerre mondiale, comme d'autres grandes sociétés allemandes, Siemens profite du système concentrationnaire nazi en utilisant la main-d'œuvre fournie par les déportés, en l'occurrence dans des usines installées à proximité des camps de Sachsenhausen et Auschwitz². Siemens participe par ailleurs activement à la mise au point des premiers missiles balistiques utilisés par l'armée allemande. Et il semble que ce soit dans le cadre de

l'observation du lancement de ces missiles que le premier système de télésurveillance fût mis au point par l'industriel³.

La plupart des scientifiques qui servaient ces programmes militaires allemands ayant été accueillis aux États-Unis après la guerre pour poursuivre leurs travaux au profit de leur nouvel employeur, c'est donc sans surprise dans ce pays que la télésurveillance fait son apparition commerciale en 1949⁴, deux ans après la première retransmission en direct à la télévision anglaise (BBC) d'un événement à retentissement international, le mariage de la reine d'Angleterre...

La télésurveillance connaît ainsi son premier essor dès la fin des années 1940. En 1947, la télévision française (l'ORTF) diffuse même un mini-film d'à peine 1 minute et 12 secondes intitulé « La télévision, œil de demain », qui apparaît aujourd'hui prémonitoire voire visionnaire. Le scénariste n'est autre que René Barjavel (1911-1985), journaliste et écrivain français, auteur de romans d'anticipation, autrement dit précurseur de la science-fiction, s'inquiétant notamment des détournements aliénants de la technologie⁵. Images tournées à la préfecture de police de Paris à l'appui, il imagine ainsi :

« Savez-vous que peut-être demain les rues de Paris seront privées d'agents? Il suffira qu'elles soient balayées par des caméras de télévision et à la préfecture des fonctionnaires attentifs surveilleront sur de multiples écrans la vie de la capitale. Tiens, un voleur. On le poursuit vainement parce qu'il a de bonnes jambes. Pourquoi d'ailleurs courir après lui? On le voit si bien sur les écrans se sauver, prendre une rue à gauche, une rue à droite. [...] Il suffira d'envoyer des agents à sa rencontre⁶. »

Deux ans plus tard, en 1949, l'écrivain anglais George Orwell publiait son célèbre roman d'anticipation *1984*, mettant en scène un État totalitaire espionnant la population au moyen notamment d'un système de caméras de télésurveillance : *Big Brother*.

Extension de la vidéosurveillance aux États-Unis

La télésurveillance se développe dans les années 1950 et 1960 comme moyen de surveiller à distance et en direct, notamment des bâtiments et installations sensibles (et des entrées de domiciles pour les riches particuliers). Mais il n'est pas encore techniquement possible d'enregistrer ces images en continu. Cette technologie ne se répand que dans les années 1970 avec la généralisation des cassettes vidéo analogiques, même si on est encore loin de la qualité digitale qui sera mise au point au début des années 1990⁷.

Ce que l'on peut donc désormais appeler *vidéosurveillance* intéresse rapidement les banques et les commerces, mais aussi certaines municipalités américaines qui vont en équiper leurs services de police, malgré des débats – intenses à l'époque – qui portent moins sur son efficacité en matière de lutte contre la délinquance (efficacité que les premières études peinent à entrevoir) que sur les problèmes qu'elle pose en termes de libertés publiques⁸. Par ailleurs, nombre de ces maires qui équipent leurs polices sont surtout sensibles à l'idée que cette multiplication du regard policier par le biais de la machine leur évitera de devoir recruter trop de nouveaux fonctionnaires de police⁹.